



Canadian Nuclear
Safety Commission

Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Sommaire du compte rendu des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur Bruce Power Inc.

Objet Demande de renouvellement des permis
d'exploitation des centrales nucléaires
Bruce-A et Bruce-B

**Dates de
l'audience
publique** 5 février 2015 et du 13 au 16 avril 2015

RÉSUMÉ DU COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Bruce Power Inc.

Adresse : C.P. 1540, RR 2, Édifice B10, 177, ch. Tie, municipalité de Kincardine, Tiverton (Ontario) N0G 2T0

Objet : Demande de renouvellement des permis d'exploitation des centrales nucléaires Bruce-A et de Bruce-B

Demande reçue : 31 octobre 2013

Dates de l'audience publique : 5 février 2015 et du 13 au 16 avril 2015

Lieu :
Partie 1 : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), 280, rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario)
Partie 2 : Centre Davidson, 601, rue Durham, Kincardine (Ontario)

Commissaires présents : Michael Binder, président
R.J. Barriault D.D. Tolgyesi
M.J. McDill R. Velshi
S. McEwan

Secrétaire : M. Leblanc
Secrétaires de l'audience : M. Hornof/M. Young
Avocate générale principale : L. Thiele

Représentants du demandeur	Documents
<ul style="list-style-type: none">• Duncan Hawthorne, président et premier dirigeant• Frank Saunders, vice-président, Affaires réglementaires• Gary Newman, premier vice-président et ingénieur en chef• Len Clewett, vice-président exécutif et agent principal du nucléaire• James Scongack, vice-président, Affaires corporatives• Paul Boucher, vice-président de la centrale Bruce-A	<p>CMD 15-H2.1 CMD 15-H2.1A CMD 15-H2.1B CMD 15-H2.1C CMD 15-H2.1D</p>

Personnel de la CCSN		Documents
<ul style="list-style-type: none"> • R. Jammal • B. Howden • K. Lafrenière • P. Thompson • J. Stevenson • G. Frappier • R. Awad • S. Lei • K. Francis • C. Ducros • V. Tavasoli • S. Gyepi-Garbrah 	<ul style="list-style-type: none"> • Y. Akl • A. McAllister • P. Lahaie • A. Bouchard • T. Jamieson • R. Kameswaran • J. Jin • E. Fortier • M. Fabian • C. Harwood • U. Menon • S. Demeter (consultant) 	CMD 15-H2 CMD 15-H2.A CMD 15-H2.B CMD 15-H2.C CMD 15-H2.D
Intervenants		Documents
Voir l'annexe A		
Autres		
<ul style="list-style-type: none"> • Pêches et Océans Canada : T. Hoggarth et J. Wright • Environnement Canada : N. Ali et D. Kim • Bureau du commissaire des incendies et Gestion des situations d'urgence Ontario : T. Kontra, A. Suleman et D. Nodwell • H. Lynn, médecin hygiéniste employé par le Bureau de santé de Grey Bruce 		

Permis : Renouvelé

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
DÉCISION.....	3
QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION.....	4
Annexe A – Intervenants	A

INTRODUCTION

1. Bruce Power Inc. a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire¹ (CCSN) de renouveler les permis d'exploitation de réacteurs nucléaires de ses centrales nucléaires Bruce-A et Bruce-B, situées dans la municipalité de Kincardine (Ontario). Les permis d'exploitation actuels, PROL-15.00/2015 et PROL-16.00/2015, arrivent tous deux à échéance le 31 mai 2015. Bruce Power a demandé que ses permis d'exploitation soient renouvelés pour une période de cinq ans. Ce renouvellement ne porte que sur les installations d'exploitation actuelles; les activités de réfection prévues n'ont pas été prises en compte dans le contexte de la présente audience.
2. Le présent *Sommaire du compte rendu des délibérations et de la décision* fait la synthèse de l'examen et de la décision de la Commission sur cette question, et les motifs de la décision figurent dans le *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* détaillé, qui sera publié à une date ultérieure.
3. Les centrales nucléaires Bruce-A et Bruce-B se composent de huit réacteurs canadiens à deutérium uranium (CANDU) de 904 mégawatts et de leur équipement connexe (tranches 1 à 4 de Bruce-A et tranches 5 à 8 de Bruce-B). Les centrales Bruce-A et Bruce-B appartiennent toutes deux à Ontario Power Generation Inc. et font partie du complexe nucléaire de Bruce. Elles sont exploitées par Bruce Power aux termes d'un bail signé en 2001.
4. Les permis d'exploitation précédents de Bruce-A et de Bruce-B venaient à échéance le 31 octobre 2014. Le 24 avril 2014, la Commission a accepté les demandes de renouvellement des permis d'exploitation de réacteurs nucléaires de Bruce Power jusqu'au 31 mai 2015², afin de s'assurer que toute la documentation pertinente serait disponible et de faciliter une participation plus significative du public dans le cadre de l'audience sur le renouvellement.
5. Le 4 juillet 2014, Bruce Power a demandé à la Commission l'autorisation d'exploiter les tranches 5 et 6 de Bruce-B au-delà de 210 000 heures équivalentes pleine puissance (HEPP). Le 16 septembre 2014³, la Commission a approuvé l'exploitation temporaire des tranches 5 et 6 de Bruce-B jusqu'à 245 000 HEPP, en mentionnant dans sa décision que cette autorisation était temporaire et que la demande d'autorisation pour un délai d'exploitation plus long serait examinée dans le contexte de la présente audience sur le renouvellement. Cette audience sur le renouvellement s'est penchée sur la demande d'autorisation de Bruce Power de faire fonctionner les tranches 1 à 8 de Bruce-A et Bruce-B jusqu'à 247 000 HEPP afin d'assurer que tous les réacteurs soient en mesure

¹ On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

² *Compte-rendu des délibérations de la CCSN, y compris les motifs de décision* – Bruce Power Inc., « Demande de renouvellement des permis d'exploitation des centrales nucléaires Bruce-A et Bruce-B », 24 avril 2015, e-doc 4427014.

³ *Compte-rendu des délibérations de la CCSN, y compris les motifs de décision* – Bruce Power Inc., « Centrale nucléaire Bruce-B – Demande d'exploitation au-delà de 210 000 heures équivalentes pleine puissance (HEPP) », 16 septembre 2014, e-doc 4505163.

de fonctionner durant toute la période de permis demandé.

6. Le personnel de Bruce Power et de la CCSN est d'avis que les permis de Bruce-A et Bruce-B doivent être renouvelés sous un permis d'exploitation unique, comprenant un manuel des conditions de permis (MCP) connexe. Les conditions auxquelles Bruce Power doit se conformer sont établies dans le permis d'exploitation unique proposé et sont expliquées plus en détail dans le MCP.
7. En 2014, un financement pouvant atteindre 75 000 \$ a été octroyé à des groupes autochtones, des organismes sans but lucratif et des citoyens par l'intermédiaire du Programme de financement des participants de la CCSN, afin de favoriser la participation au processus de renouvellement de permis. Un comité d'examen de l'aide financière indépendant de la CCSN a recommandé qu'un financement de 57 120 \$ soit accordé à 10 demandeurs, qui ont été tenus, à titre de bénéficiaires de ce financement, de soumettre une intervention écrite et de faire un exposé oral lors de l'audience publique.

Points étudiés

8. Lors de l'étude de la demande, la Commission devait décider si, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*⁴ (LSRN) :
 - a) Bruce Power est compétente pour exercer les activités visées que le permis autoriserait
 - b) dans le cadre de ces activités, Bruce Power prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et assurer le respect des obligations internationales que le Canada a assumées
9. La Commission devait également décider :
 - a) s'il convient de renouveler les permis d'exploitation de Bruce-A et Bruce-B sous un permis d'exploitation unique, comprenant un MCP connexe
 - b) s'il faut autoriser Bruce Power à exploiter les tranches 1 à 8 de Bruce-A et Bruce-B au-delà de 210 000 HEPP, jusqu'à un maximum de 247 000 HEPP

Audience publique

10. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée dans le cadre de l'audience publique tenue en deux parties le 5 février 2015 à Ottawa (Ontario), et du 13 au 16 avril 2015 dans la municipalité de Kincardine (Ontario). L'audience publique

⁴ Lois du Canada (2005) (L.C.) 1997, chapitre (ch.) 9

s'est déroulée conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*⁵. La Commission a examiné les mémoires et entendu les exposés oraux du personnel de la CCSN (CMD 15-H2, CMD 15-H2.A, CMD 15-H2.B, CMD 15-H2.C, CMD 15-H2.D) et de Bruce Power (CMD 15-H2.1, CMD 15-H2.1A, CMD 15-H2.1B, CMD 15-H2.1C, CMD 15-H2.1D). Elle a aussi tenu compte des mémoires et des exposés de 144 intervenants (voir l'annexe A pour la liste détaillée des interventions). L'audience publique a été diffusée en direct sur le site Web de la CCSN et les archives vidéo sont disponibles durant une période de trois mois suivant la présente décision.

DÉCISION

11. D'après son examen de la question, la Commission conclut que Bruce Power est compétente pour exercer les activités qu'autoriserait le permis renouvelé. La Commission est d'avis que Bruce Power, dans le cadre de ces activités, prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et s'acquitter des obligations internationales assumées par le Canada. Par conséquent,

conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission renouvelle les permis d'exploitation délivrés à Bruce Power Inc. sous un permis d'exploitation unique pour ses centrales nucléaires Bruce-A et Bruce-B situées dans la municipalité de Kincardine (Ontario). Le permis renouvelé, PROL-18.00/2020, est valide du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2020, à moins qu'il ne soit suspendu, modifié, révoqué ou remplacé.

La Commission autorise l'exploitation des tranches 1 à 8 de Bruce-A et Bruce-B jusqu'à un maximum de 247 000 HEPP.

12. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN dans les documents CMD 15-H2, 15-H2.B et 15-H2.D.
13. La Commission approuve les recommandations du personnel de la CCSN en ce qui concerne la délégation de pouvoirs mentionnée dans le MCP unique. Elle fait remarquer que le personnel de la CCSN peut la saisir de toute question, le cas échéant. En outre, elle demande au personnel de la CCSN de l'informer chaque année de tout changement apporté au MCP.
14. La Commission fait remarquer que, bien qu'un permis d'exploitation unique de cinq ans ait été délivré à Bruce Power pour ses centrales Bruce-A et Bruce-B,

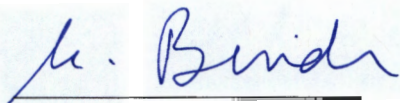
⁵ Décrets, ordonnances et règlements statutaires, DORS/2000-211

les activités de Bruce Power seront continuellement surveillées par la CCSN tout au long de la période de validité de cinq ans du permis. En outre, la Commission souligne que ce permis peut être suspendu, modifié, révoqué ou remplacé en tout temps, le cas échéant.

15. Les activités de réfection n'ont pas été prises en compte dans le contexte de cette audience. La Commission tient à préciser que si une demande de réfection d'une centrale nucléaire du complexe de Bruce venait à être présentée, celle-ci serait examinée dans le cadre d'une audience publique avec participation du public. De plus, la Commission remarque que le titulaire du permis sera assujéti aux dispositions de l'article 15.2 du permis d'exploitation proposé sur cette question, et que le processus de réfection comprendra un examen intégré de la sûreté, la mise en œuvre et la mise à jour d'un plan de remise en service, ainsi que des mises à jour périodiques sur la progression du projet et sur tous les changements proposés.

QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

16. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié un certain nombre de questions concernant les compétences de Bruce Power pour mener les activités proposées et la pertinence des mesures soumises pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sûreté des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales que le Canada a assumées.
17. La Commission note qu'une évaluation environnementale aux termes de la LSRN et de ses règlements était indiquée pour le renouvellement des permis en question. La Commission précise également que le processus réglementaire de la CCSN garantit la mise en place de mesures appropriées pour protéger l'environnement et la santé humaine conformément à la LSRN et à ses règlements d'exécution.
18. Les conclusions de la Commission seront présentées dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision* détaillé qui sera publié à une date ultérieure.



Michael Binder
Président
Commission canadienne de sûreté nucléaire

27 MAI 2015

Date

Annexe A – Intervenants

Intervenants	Documents
Greenpeace Canada, représentée par S.P. Stensil	CMD 15-H2.2 CMD 15-H2.2A CMD 15-H2.2B
Stewardship Grey Bruce	CMD 15-H2.3
Big Brothers Big Sisters of Kincardine and District	CMD 15-H2.4
Sustainability Toolkit, représenté par S. Boles	CMD 15-H2.5
Saugeen Conservation, représenté par W. Brohman	CMD 15-H2.6
Butterfly Gardens of Saugeen Shores	CMD 15-H2.7
Lake Huron Fishing Club, représenté par M. Hahn	CMD 15-H2.8
Water Level Alliance Inc.	CMD 15-H2.9
Habitat pour l'humanité Grey Bruce	CMD 15-H2.10
Our Kids Bruce Grey Foundation	CMD 15-H2.11
Grey Bruce Sustainability Network	CMD 15-H2.12
Initiative d'éducation autochtone Martin	CMD 15-H2.13
Association internationale des travailleurs du métal en feuilles – Syndicat local 473	CMD 15-H2.14
Labourers' International Union of North America (LIUNA)	CMD 15-H2.15
International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW) – Local 804	CMD 15-H2.16
Commissioning & Technical Services (CTS) Amérique du Nord	CMD 15-H2.17
Frank Greening	CMD 15-H2.18 CMD 15-H2.18A CMD 15-H2.18B
Circonscription sanitaire de Grey Bruce	CMD 15-H2.19
Green Feet Forests and Gardens: Ecological Goods and Services	CMD 15-H2.20
Municipalité de Brockton	CMD 15-H2.21
Groupe des propriétaires de centrales CANDU	CMD 15-H2.22
Canadian Association of Nuclear Host Communities	CMD 15-H2.23
Georgian Bay Forever	CMD 15-H2.24
Parti vert de l'Ontario	CMD 15-H2.25
Conseil scolaire du district de Bluewater	CMD 15-H2.26
David Kidd	CMD 15-H2.27
Sat Khalsa	CMD 15-H2.28
Janey Edwards	CMD 15-H2.29
Christine Walker-Petriw	CMD 15-H2.30
Millwright Regional Council of Ontario	CMD 15-H2.31
Levitt-Safety Ltd.	CMD 15-H2.32
Lynn Horton	CMD 15-H2.33
Judith Gaglani	CMD 15-H2.34
Christian Vinogradov	CMD 15-H2.35
Kristen Traherne	CMD 15-H2.36
Rakka Gaglani	CMD 15-H2.37

Community Living Kincardine & District	CMD 15-H2.38
Philippe Gagnon	CMD 15-H2.39
Alberici Constructors	CMD 15-H2.40
Nordion, représenté par S. McIntosh	CMD 15-H2.41
North American Young Generation in Nuclear, représentée par A. Lee et O. Good	CMD 15-H2.42 CMD 15-H2.42A
Historic Saugeen Métis, représenté par P. McArthur, G. Govier et R. Lamont	CMD 15-H2.43
Township of Huron-Kinloss, représenté par M. Twolan	CMD 15-H2.44
AMEC Foster Wheeler, représenté par M. Tulett	CMD 15-H2.45
Women in Nuclear Canada, représenté par J. Shikaze et W. Huys	CMD 15-H2.46
JGRchem.inc., représenté par J. Roberts	CMD 15-H2.47
Canadian Council for Aboriginal Business, représenté par J.P. Gladu	CMD 15-H2.48 CMD 15-H2.48A
Lake Huron Centre for Coastal Conservation, représenté par P. Scharfe	CMD 15-H2.49
Municipalité de Kincardine, représentée par A. Eadie	CMD 15-H2.50
Stefan Wesche	CMD 15-H2.51
Réseau universitaire d'excellence en génie nucléaire (UNENE)	CMD 15-H2.52
Gail Reynolds	CMD 15-H2.53
Susan Wellisch	CMD 15-H2.54
Anna Mattiuzzo	CMD 15-H2.55
Justine Dainard	CMD 15-H2.56
Marie-Josée Yelle	CMD 15-H2.57
Anthony Wilson	CMD 15-H2.58
Liz Duchene	CMD 15-H2.59
Ernst Braendli	CMD 15-H2.60
Ipsos Reid Public Affairs, représenté par M. Hrobsky	CMD 15-H2.61
Town of Saugeen Shores, représentée par M. Smith et L. Allison	CMD 15-H2.62 CMD 15-H2.62A
Provincial Building & Construction Trades Council of Ontario, représenté par P. Dillon et I. Delov	CMD 15-H2.63
Révérénd Ruth MacLean	CMD 15-H2.64
GreenField Specialty Alcohols Inc., représenté par T. Dodkin	CMD 15-H2.65
Glenn Sutton	CMD 15-H2.66
International Union of Operating Engineers, section locale 793	CMD 15-H2.67
Saugeen Shores Chamber of Commerce, représentée par J. Robbins	CMD 15-H2.68
Association nucléaire canadienne, représentée par J. Barrett	CMD 15-H2.69
Rhys Naylor	CMD 15-H2.70
Nancy Arcand	CMD 15-H2.71
Rick Zyrtauk	CMD 15-H2.72
Christine Penner Polle	CMD 15-H2.73
United Way of Bruce And Grey	CMD 15-H2.74
Tim Seitz	CMD 15-H2.75
Joan Fahey	CMD 15-H2.76

David Lewis	CMD 15-H2.77
Kristine Hammel	CMD 15-H2.78
Gregory Whalen	CMD 15-H2.79
Carrie Watson	CMD 15-H2.80
Eric Snider	CMD 15-H2.81
Branda Preston	CMD 15-H2.82
Temara Brown	CMD 15-H2.83
Steve Cornwell	CMD 15-H2.84
SauGreen For The Environment Inc.	CMD 15-H2.85
Société Cameco	CMD 15-H2.86
Right To Play	CMD 15-H2.87
Peter Tabuns, MAL pour Toronto Danforth	CMD 15-H2.88
Sierra Club Canada Foundation	CMD 15-H2.89
Wounded Warriors Canada	CMD 15-H2.90
Peter Varty	CMD 15-H2.91
Ben Lobb, député de Huron-Bruce	CMD 15-H2.92
Richard Sullivan	CMD 15-H2.93
GE Hitachi Nuclear Energy Canada Inc.	CMD 15-H2.94
Dana Laliberte	CMD 15-H2.95
Ontario Clean Air Alliance	CMD 15-H2.96
Gary Wilson	CMD 15-H2.97
Heather Church	CMD 15-H2.98
AREVA NP Canada Ltd.	CMD 15-H2.99
Bruce Peninsula Environment Group	CMD 15-H2.100 CMD 15-H2.100A
EnergyMobile Studios Inc.	CMD 15-H2.101
Dale Dewar	CMD 15-H2.102 CMD 15-H2.102A
Coalition for a Nuclear-Free Great Lakes, représentée par M. Keegan	CMD 15-H2.103
Carrie Lester	CMD 15-H2.104
Jo Hayward-Haines	CMD 15-H2.105
Michel Duguay	CMD 15-H2.106
Maryam Syeda	CMD 15-H2.107
Kincardine & District Chamber of Commerce, représentée par L. Bowers	CMD 15-H2.108
Société Nucléaire Canadienne, représentée par J. Plourde, C. Hunt et J. Roberts	CMD 15-H2.109 CMD 15-H2.109A
Anna Tilman et Eugene Bourgeois	CMD 15-H2.110 CMD 15-H2.110A
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, représenté par D. Shier, K. MacKay et H. Phorson	CMD 15-H2.111 CMD 15-H2.111A
Babcock & Wilcox Canada Ltd., représenté par J. MacQuarrie	CMD 15-H2.112
The Society of Energy Professionals, représentée par S. Travers et M. Gade	CMD 15-H2.113

Chris Robinson	CMD 15-H2.114
EMC Power Canada, représenté par C. Sauter et A. Cassidy	CMD 15-H2.115
NSERC Lake Whitefish Research Program, représenté par J. Wilson, R. Manzon, R. Eberts et C. Thome	CMD 15-H2.116 CMD 15-H2.116A
Métis Nation of Ontario, représentée par P. Richardson, A. Alibhai, C. Metallic et T. Sugarman	CMD 15-H2.117
Saugeen Ojibway Nation, représentée par A. Monem, R. Kahgee, chef V. Roote et S. Crawford	CMD 15-H2.118
Kinectrics Inc., représentée par D. Harris	CMD 15-H2.119
Brant A. Ulsh	CMD 15-H2.120
Syndicat des travailleurs et des travailleuses du secteur énergétique, représenté par B. Walker, D. Trumble et L. Alderdice	CMD 15-H2.121 CMD 15-H2.121A
Association canadienne du droit de l'environnement, représentée par T. McClenaghan et J. Dixon	CMD 15-H2.122 CMD 15-H2.122A CMD 15-H2.122B
Society of Professional Engineers and Associates, représentée par M. Ivanco et P. White	CMD 15-H2.123 CMD 15-H2.123A
Association canadienne des médecins pour l'environnement, représentée par G. Forman	CMD 15-H2.124
Jutta Splettstoesser et P. Seccaspina	CMD 15-H2.125 CMD 15-H2.125A CMD 15-H2.125B CMD 15-H2.125C
New Clear Free Solutions, représentée par C. Rouse	CMD 15-H2.126
Provincial Council of Women of Ontario, représenté par G. Janes	CMD 15-H2.127
Janet McNeill	CMD 15-H2.128
Monica Whalley	CMD 15-H2.129
Chaitanya Kalevar	CMD 15-H2.130
Beyond Nuclear, représenté par K. Kamps	CMD 15-H2.131 CMD 15-H2.131A
Regroupement pour la surveillance du nucléaire, représenté par G. Edwards	CMD 15-H2.132
John C.Luxat	CMD 15-H2.133 CMD 15-H2.133A
Northwatch	CMD 15-H2.134
Bruce Power Pensioners Association, représentée par D. Mullaly	CMD 15-H2.135 CMD 15-H2.135A
Canadian Manufacturers & Exporters, représenté par P. Clipsham	CMD 15-H2.136
Southwest Economic Alliance, représentée par J.C. Grace	CMD 15-H2.137
Kinetic Knights Robotics, Team 781, représentée par J. Courtney, D. Watterworth et A. Pagnan	CMD 15-H2.138
Bruce County Federation of Agriculture, représentée par P. Jilesen	CMD 15-H2.139
Société canadienne de l'asthme, représentée par R. Oliphant	CMD 15-H2.140
ASI Group Ltd., représenté par C. Sferrazza	CMD 15-H2.141
SNC-Lavalin, représentée par R. Whalen	CMD 15-H2.142

ATS Automation, représenté par N. Bains	CMD 15-H2.143 CMD 15-H2.143A
South Bruce Grey Health Centre	CMD 15-H2.144
Sunil Nijhawan	CMD 15-H2.145 CMD 15-H2.145A CMD 15-H2.145B